



**MRC
D'ARGENTEUIL**
Authentique. Avec vous.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et la MRC d'Argenteuil demandent au gouvernement du Québec une procédure claire de gestion des sols contaminés

Saint-André-d'Argenteuil, le 29 janvier 2019 – À la suite de la publication d'un [article](#) le 26 janvier 2019 dans le quotidien *La Presse* portant sur le déversement en pleine nature de sols contaminés à Saint-André-d'Argenteuil, une rencontre d'urgence a été organisée à la première heure le lundi 28 janvier, rencontre à laquelle prenaient part la députée provinciale d'Argenteuil, madame Agnès Grondin, le préfet de la MRC d'Argenteuil, monsieur Scott Pearce, le maire suppléant de Saint-André-d'Argenteuil, monsieur Michel St-Jacques, ainsi que des membres des équipes professionnelles de la municipalité et de la MRC. Qualifiant cette situation d'inadmissible en raison de la menace à l'environnement et à la santé publique qu'elle représente, la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et la MRC d'Argenteuil, à titre de gouvernements de proximité, ont déjà entamé des représentations politiques auprès des autorités gouvernementales afin de demander la mise en place de mesures d'intervention et de contrôle pour remédier à cette problématique fort préoccupante.

Déjà proactive dans ce dossier, la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil était en lien direct dès le mois de septembre 2018 avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement au dépôt de matériaux de remblais sur son territoire dont la nature, selon la municipalité, ne respecte pas la réglementation applicable.

À la lumière des récentes informations publiées dans *La Presse*, la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et la MRC d'Argenteuil relanceront le gouvernement du Québec à ce sujet pour demander des modifications législatives, puisqu'en vertu des lois actuelles, le palier municipal ne détient pas le pouvoir habilitant qui lui permettrait d'effectuer un contrôle efficace de la disposition de sols contaminés.

Soucieuses de préserver l'intégrité et la santé de leurs milieux et d'assurer le bien-être de leur population, la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et la MRC d'Argenteuil unissent leurs efforts et demandent au gouvernement du Québec d'instaurer un pouvoir habilitant d'intervention ainsi qu'une procédure claire de gestion des sols contaminés.

Le maire de Saint-André-d'Argenteuil, monsieur Marc-Olivier Labelle, a confirmé que les membres de son conseil et de son administration municipale assureront un suivi rigoureux de la situation, conjointement avec la MRC d'Argenteuil, auprès du gouvernement du Québec et ce, tant sur le plan politique qu'administratif. Monsieur Labelle a d'ailleurs salué la mobilisation rapide de la députée d'Argenteuil, madame Grondin, qui a été très sensible aux préoccupations exprimées par la municipalité et la MRC.

Pour sa part, le préfet, monsieur Scott Pearce, a indiqué que la MRC d'Argenteuil joindra sans réserve ses efforts à ceux de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et travaillera ardemment à l'avancement de ce dossier hautement prioritaire, pour lequel elle affirme qu'un positionnement rapide du gouvernement du Québec est nécessaire.

-30-

Source : Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et MRC d'Argenteuil

Pour information :

Benoit Grimard
Directeur général et secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
b.grimard@stada.ca
450 537-3527, poste 2742

Marc Carrière
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC d'Argenteuil
mcarriere@argenteuil.qc.ca
450 562-2474, poste 2328